

Fondation du Fonds de garantie légal de la branche suisse du voyage

Rapport annuel 2023

Table des matières

1. Marche des affaires
2. Sinistres
3. Comptes annuels
4. Conclusion et perspectives
5. Organisation

1. Marche des affaires

Au cours de l'année de référence, 15 participants ont quitté l'association (contre 21 l'année précédente). Les raisons de ces départs étaient en majorité des cessations d'activité et des fusions. La consolidation du marché se poursuit donc. Parallèlement, 8 nouveaux participants ont été admis (12 l'année précédente). Fin avril 2024, 405 entreprises, totalisant 881 filiales et marques, sont donc des participants actifs au fonds de garantie.

Les résultats des contrôles de solvabilité en 2023 (comptes annuels 2022) ont montré une nette reprise du chiffre d'affaires de nos participants qui, dans de nombreux cas, était déjà très proche, voire supérieur, au niveau de l'année 2019, précédant la pandémie. Le chiffre d'affaires déclaré au cours de l'exercice 2022 a connu une croissance significative par rapport à l'exercice 2021 (+240%). Les notes de solvabilité n'ont toutefois pas changé de manière significative, mais la part des entreprises et des chiffres d'affaires jugés à "faible risque" a nettement augmenté.

2. Sinistres

Conformément à la bonne évolution du secteur, le Fonds de garantie n'a dû annoncer qu'un seul nouveau cas de faillite en 2023. La société SRD Reisen AG (marque "Scheiwiller Reisen") a été mise en faillite par décision du tribunal de district de Frauenfeld avec effet au 05.05.2023, puis clôturée le 25.08.2023 faute d'actifs. Le fonds de garantie n'a dû effectuer que des paiements minimes, qui ont pu être entièrement couverts par la somme de garantie déposée.

3. Comptes annuels

Le Fonds de garantie a connu une année fructueuse et relativement peu mouvementée. Comme il n'y a pas eu de nouvelles faillites, à une exception près, et que le chiffre d'affaires des participants s'est bien rétabli, le bilan annuel du Fonds de garantie est plus positif que prévu au budget.

En CHF	2023	2022
1. revenus des participants	5'207'087	2'424'396
2. revenus de l'Ombudsman	14'611	2'300
3. produits financiers	312'492	-572'399
4. autres revenus	414	251'105
TOTAL DES PRODUITS	5'534'604	2'105'402
1. frais de personnel	-704'972	-624'631
2. secrétariat	-135'639	-130'643
3. indemnités du conseil de fondation	-90'204	-88'504
4. charges de réassurance	-1'218'000	-211'200
5. autres dépenses	-99'866	-108'112
TOTAL DES CHARGES	-2'248'681	-1'163'089
RÉSULTAT AVANT PAIEMENT DES SINISTRES	3'285'924	942'313
Dissolution obligations liées aux sinistres	81'094	1'451'196
Remboursement aux participants	-1'027'000	n.d.
+/- PROVISIONS POUR SINISTRES	2'340'018	2'393'509

En raison de la bonne évolution du chiffre d'affaires des participants, les revenus des participants du Fonds de garantie ont plus que doublé, passant de 2,4 millions de CHF en 2022 à 5,2 millions de CHF en 2023, et sont nettement supérieurs au budget. L'évolution à nouveau positive des produits financiers est également réjouissante. Les charges de personnel sont inférieures au budget mais nettement supérieures à l'année précédente en raison de l'absence de chômage partiel. Les autres charges seront nettement supérieures à l'année précédente. Cela est principalement dû à l'adaptation de la réassurance et à l'augmentation des primes qui y sont liées.

Grâce au bon résultat annuel, les réserves pour sinistres futurs ont pu être augmentées de 2,34 millions de CHF supplémentaires. Les réserves pour sinistres futurs inscrites au bilan s'élèvent désormais à près de 9,0 millions de CHF. Elles n'ont donc pas encore atteint le niveau visé, mais sont bien plus élevées qu'il y a quelques années. Le traitement économique des cas de faillite de ces dernières années y a également contribué. Grâce aussi à la réassurance récemment conclue, le Fonds de garantie peut aujourd'hui faire face à des cas de faillite nettement plus élevés qu'avant ou pendant la pandémie.

En plus de ces provisions, le fonds de garantie dispose encore, pour faire face à d'éventuels cas de faillite, de prestations de garantie individuelles spécifiques à l'entreprise d'une valeur de plus de 88 millions de CHF (garanties bancaires, garanties d'assurance et comptes bloqués des participants) ainsi que d'une solution de réassurance pour les cas importants d'un montant maximal de 9,0 millions de CHF, cumulés sur une période de 5 ans. Comme la participation aux bénéfices de la police de réassurance n'est versée intégralement qu'à l'expiration du contrat, le 31.12.2027, et en l'absence de sinistre, et qu'elle n'est donc pas entièrement garantie, la prime d'assurance annuelle a été entièrement comptabilisée comme facteur de coûts et la présentation de la "participation aux bénéfices de la réassurance" se fait sous les immobilisations financières. Comme le versement de cette participation aux bénéfices dépend de l'évolution future des sinistres, la participation aux bénéfices calculée est corrigée en valeur à CHF 1. La participation aux bénéfices effective sera ensuite mentionnée dans les comptes annuels 2027 comme produit extraordinaire et affectée aux réserves générales pour sinistres futurs.

Cette évolution positive permet au fonds de distribuer une ristourne de 20% des frais payés en 2023 par participant, sans perdre de vue l'objectif de continuer à renforcer le fonds, ce qui est nécessaire. La ristourne sera compensée sous forme d'avoir avec le deuxième acompte versé en août 2024. Tous les participants qui ont adhéré au fonds de garantie avant le 1er janvier 2024 et dont le contrat n'est pas résilié pourront bénéficier de la ristourne. Ce remboursement aux participants est inscrit au bilan sous la rubrique "Provision pour remboursement des frais de participation".

En CHF	31.12.2023	31.12.2022
Total des avoirs bancaires	4'792'180	3'050'369
Créances sur les participants	22'752	3'138
Avoir impôt anticipé	17'296	13'187
Actifs transitoires	13'430	572'338
Dépôt de titres	5'215'155	3'350'174
Actifs circulants	10'060'812	6'989'206
Actifs immobilisés	4	3
Total ACTIFS	10'060'816	6'989'209
Provisions pour sinistres	0	-100'000
Autres dettes à court terme	-16'868	-6'693
Contributions des participants payées à l'avance	-39'719	-245'305
Provision remboursement des frais de participation	1'027'000	
Comptes de régularisation passifs	-8'000	-8'000
Provision pour sinistres futurs	-8'959'229	-6'619'209
Capitaux étrangers	-10'050'816	-6'979'209
Capital de la fondation	-10'000	-10'000
Total PASSIFS	-10'060'816	-6'989'209

L'organe de révision OPES confirme dans son rapport du 28 mars 2023 qu'il n'a pas rencontré, lors de la révision, d'éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

4. Conclusion et perspectives

La reprise du tourisme mondial a permis au secteur de connaître une année 2023 globalement satisfaisante. Cette évolution permet d'espérer que les recettes provenant des frais de participation continueront à se reprendre, même si ce n'est pas dans la même mesure que l'année dernière. Les coûts 2024, corrigés de l'inflation, ont été estimés sur une base comparable à celle de 2023. Ainsi, un excédent avant paiement des sinistres nets similaire à celui de 2023 est budgété, ce qui permettrait de renforcer à nouveau considérablement les provisions pour les sinistres futurs.

5. Organisation

Au cours de l'exercice, André Dosé a été réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat de trois ans et confirmé à la présidence du conseil de fondation. Après avoir quitté son poste de CEO de DER Touristik Suisse et la fin de son mandat en octobre 2023, Dieter Zümpel ne s'est pas présenté pour une réélection en tant que membre du conseil de fondation. Son engagement remarquable auprès du Fonds de garantie a été expressément remercié et il a été congédié sous des applaudissements chaleureux. Lors des nouvelles élections nécessaires, Björn T. Eckard et Stephanie Schulze zur Wiesch ont été élus pour un mandat de trois ans. Parallèlement, le conseil de fondation a décidé d'augmenter et de flexibiliser le nombre de membres du conseil de fondation. L'efficacité de la fondation en tant qu'organisation d'entraide du secteur sera ainsi améliorée grâce à ce soutien encore plus large au sein du conseil de fondation. Le conseil de fondation se compose désormais de 10 membres au minimum et de 13 membres au maximum, un siège devant être réservé aux organisations de protection des consommateurs, conformément aux statuts. La branche a beaucoup évolué depuis la création de la fondation et il est judicieux que cela puisse également être reflété au sein du conseil de fondation.

Au cours de l'année sous revue, le conseil de fondation du Fonds de garantie a également réglé la succession de l'ombudsman de la branche suisse du voyage. Le titulaire actuel du poste, Franco A. Muff, a atteint l'âge ordinaire de la retraite en été 2023. En accord avec le conseil de fondation, il poursuivra ses tâches d'ombudsman à un taux d'occupation réduit jusqu'à fin mai 2024. Depuis le 1er août 2023, Walter Kunz, ancien directeur de la Fédération suisse du voyage, le soutient en tant que successeur désigné. Il prendra officiellement ses fonctions d'ombudsman le 1er juin 2024, après le départ à la retraite de Franco Muff.

Conseil de fondation :

André Dosé (président)
Daniel Bühlmann (vice-président)
Rolf Weber (vice-président)
lic. jur. Rolf Besser
Silvia Cornel
Philipp von Czapiewski

Björn T. Eckard
Claude Luterbacher
Heinrich Marti
Stephan Roemer
Stéphanie Schulze zur Wiesch

Secrétariat :

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage
Etzelstrasse 42, 8038 Zurich
41 44 488 10 70, info@garantiefonds.ch, www.garantiefonds.ch

Marco Amos (directeur général)
Khatia Kosec (Analyste de notation)
Olga Torrealba (responsable administrative)

Fonds de garantie de la branche suisse du voyage

André Dosé, président



Marco Amos, directeur général

Zurich, 01.05.2024